



# CAHIER DES CHARGES

**Résidence d'écriture dramatique**

**Théâtre jeunesse**

**Alliance française de Banjul**

**25 septembre – 16 octobre 2023**

Dans le cadre du *Festhi* (Festival de théâtre interscolaire), le présent cahier des charges définit les contraintes artistiques et techniques. L'acceptation et le respect de ce cahier des charges sont les conditions préalables à toute participation à la résidence.

## **I. Objet de la résidence**

Pour la troisième année consécutive, le *Festhi* (festival de théâtre interscolaire) se déroule au Sénégal et en Gambie. Cette année encore, des milliers d'élèves, de l'école primaire au lycée, interpréteront des pièces rédigées lors d'une résidence qui se tiendra à l'alliance française de Banjul du 25 septembre au 16 octobre 2023.

Cette résidence a pour objet la rédaction de textes dramatiques adaptés pour la jeunesse. Ces pièces seront illustrées puis éditées et distribuées gracieusement aux classes participantes.

## **II. Sélection des auteurs**

Critères d'admissibilité :

- Ecrire en français
- Avoir déjà publié au moins un livre avec une maison d'édition professionnelle ou avoir écrit un texte qui a déjà été mis en scène et joué par des acteurs professionnels.
- Avoir un passeport valide (validité supérieure à 9 mois) à la date des entretiens en août 2023.

Les auteurs devront envoyer par mail avant le 15 août 2023 à l'adresse suivante : [festhi.residence@gmail.com](mailto:festhi.residence@gmail.com) :

- Une lettre de motivation
- Un CV et une bibliographie
- Des ouvrages, documents, textes déjà publiés (totalité ou extraits)

Un jury procédera à la sélection des candidats. A l'issue de la sélection sur dossier, les candidats retenus seront contactés par mail fin août pour participer à des entretiens en visioconférence le 24 ou le 25 août.

## **III. Contraintes techniques**

- La pièce devra durer une vingtaine de minutes (15 000 caractères, sans les espaces)
- La pièce devra être pensée pour une classe nombreuse (plus de 30 élèves)
- La pièce devra permettre l'inclusion des élèves en situation de déficience visuelle
- La pièce devra être rendue sous un format Word afin de permettre une retranscription en braille avant le 30 novembre 2023 minuit (utc+0)
- Les auteurs devront participer à plusieurs rencontres (avec des élèves, des médiathécaires, des professeurs...). Le programme des rencontres sera communiqué aux auteurs retenus début septembre
- Les auteurs s'engagent à travailler conjointement avec un illustrateur qui sera présent à Banjul lors de la dernière semaine de résidence

#### IV. Calendrier

- Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 août 2023 minuit (utc+0)
- Entretiens avec les 5 candidats retenus sur dossier le 24 et le 25 août 2023
- Les résultats seront communiqués par mail après délibération du jury le 25 août 2023
- La résidence se déroulera pendant 3 semaines : du 25 septembre au 16 octobre 2023

#### V. Conditions d'accueil

Les participants seront logés à la maison des artistes de l'Alliance française de Banjul (Gambie). Ce lieu permet aux artistes de créer et de résider dans un cadre convivial. La résidence est composée de 3 chambres avec salles de bain individuelles et d'une pièce commune leur permettant de se rencontrer et de cuisiner. Les participants seront autonomes dans la gestion de leurs repas.





## **VI. Éléments budgétaires**

Seront pris en charge :

- Voyage international aller/retour, transports locaux et hébergement
- *Per diem* : 23 €/jour (soit 1 500 dalasis/jour)
- La cession des droits d'auteurs sera rémunérée à hauteur de 1 000 € (soit 65 236 dalasis) par virement bancaire et sera versée via un contrat de cession qui sera signé à la remise du texte.

## **VII. Diffusion des œuvres**

Les pièces rédigées lors de cette résidence seront amenées à être éditées, distribuées gratuitement et mises en scène par des écoles sénégalaises et gambiennes. Les ouvrages seront également distribués dans des points relais (dans les bibliothèques municipales et scolaires notamment). Une édition numérique, téléchargeable gratuitement, sera également prévue. Ces publications, non-lucratives, seront destinées exclusivement à un usage scolaire.